

1552 INTERVENANT OU INTERVENANTE EN SOINS SPIRITUELS

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui exerce des activités de soutien et d'accompagnement à la vie spirituelle et religieuse des usagers, à leur famille ainsi qu'à leurs proches.

Elle voit à planifier, réaliser et évaluer des activités d'ordre spirituel et religieux. Elle effectue des visites d'accueil aux usagers et identifie leurs besoins spirituels et religieux. Elle répond aux consultations en matière théologique, spirituelle ou éthique, participe aux équipes interdisciplinaires et apporte un support moral aux familles des usagers.

Doit détenir un baccalauréat en théologie, pastorale, sciences religieuses ou dans une discipline équivalente.

Échelle salariale : Groupe 108